



## Fez Smart Factory

### Cahier des charges du concours pour l'admission des sociétés d'ingénierie dans les espaces d'ingénierie de l'Écosystème Fez Smart Factory

## 1. Contexte

Depuis l'annonce, en 2011, de la stratégie industrielle allemande dénommée Industrie 4.0 signifiant l'avènement de la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle, d'autres pays développés à travers le monde ont annoncé leur propre stratégie en la matière fixant des objectifs pour les années 2020-2030. Sur la base des stratégies nationales, les entreprises ont élaboré leurs propres stratégies de transformation de leurs unités industrielles en usines intelligentes qui sont en cours de mise en œuvre.

L'industrie 4.0, dont l'implémentation permet un gain prévisionnel de productivité pouvant dépasser 25%, ainsi qu'une amélioration substantielle de la durabilité, constitue un défi pour l'usine qui ne suit pas cette tendance et qui risque de disparaître par manque de compétitivité. Les gains de productivité et l'amélioration de la durabilité de l'industrie 4.0 sont dus à l'optimisation des consommations des ressources humaines, matérielles, énergétiques, du temps de production, et des flux financiers, avec une satisfaction maximale du client et en respectant l'environnement et la sécurité de fonctionnement. Pour ce faire, l'usine 4.0 exploite l'internet des objets pour marier les machines de production aux technologies numériques créant des flux d'information entre les machines, entre les machines et les produits, et entre les machines, les produits et les humains. De ce fait, elle devient connectée, et donc transparente en interne et en externe, pour le personnel quel que soit le niveau de responsabilité, et pour les clients et les fournisseurs.

Le projet Fez Smart Factory vise à contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie marocaine par l'accompagnement des industriels dans l'élaboration de leurs stratégies en matière de transformation de leurs usines en usines intelligentes et dans la mise en œuvre de ces stratégies, d'une part ; et d'autre part, par le soutien des porteurs de projets et des startups pour contribuer à l'enrichissement du tissu industriel par le développement de nouvelles unités industrielles, produisant des produits innovants à haute valeur ajoutée et compétitives utilisant des concepts de l'industrie 4.0.

Le projet « Fez Smart Factory » est le fruit d'un partenariat entre l'Université EuroMed de Fès, en tant que chef de file, le Conseil de la région Fès- Meknès, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la Branche Fès-Meknès de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la société Alten Delivery Center-Maroc, ainsi que L'ADD (Agence du Développement du Digital).

Le projet « Fez Smart Factory » a été sélectionné pour bénéficier du soutien du Fonds des zones Industrielles Durables (FONZID) suite à un appel à projets concurrentiel lancé conjointement par l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le FONZID s'inscrit dans le cadre de l'activité « Foncier industriel » relevant du programme de coopération « Compact II », financé par Millennium Challenge Corporation (MCC) et dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence MCA-Morocco.

Le FONZID, mis en place conjointement avec le MIC et doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, vise à renforcer le modèle de zones industrielles durables et à contribuer à

l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles.

Le FONZID viendra étoffer l'offre de terrains industriels répondant aux besoins des investisseurs en termes notamment d'emplacement, de qualité des infrastructures, de services d'accompagnement et de prix compétitifs. Il contribuera ainsi à l'accroissement des investissements privés et à la création d'emplois.

## **2. Présentation de l'Ecosystème Fez Smart Factory**

### **2.1. Objectifs de l'Ecosystème Fez Smart Factory**

L'Ecosystème « FSF » est une zone d'accompagnement d'activités innovantes, visant à développer une industrie compétitive, par l'amélioration de sa productivité à travers la mise en œuvre des principes et méthodes de l'industrie 4.0. Toutes les activités de la zone FSF seront orientées vers cet objectif, depuis la sensibilisation à l'intérêt de l'industrie 4.0, à l'accompagnement des industriels pour la transformation de leurs unités industrielles en usines intelligentes, en passant par l'accompagnement de porteurs de projets et de startups œuvrant à l'éclosion de nouvelles usines 4.0. Il s'agit du premier projet de ce genre au Maroc pour cette industrie naissante au monde depuis le lancement de ce concept en Allemagne en 2011.

En créant ainsi un écosystème de l'industrie 4.0, le projet vise à :

- Mettre en place un noyau d'usines intelligentes à travers l'accompagnement de porteurs de projets et de startups bénéficiant de services d'ingénierie et de R&D de FSF, ainsi que d'une usine modèle pilote, pour développer leurs usines 4.0 à l'échelle de démonstration.
- Mettre à profit l'écosystème FSF, à travers « FSF INDUSTRY » pour accompagner les unités industrielles existantes de la Région Fès-Meknès et du Maroc à optimiser leurs performances industrielles, environnementales et sociales en mettant à profit les concepts de l'industrie 4.0.

### **2.2. Composantes de l'Ecosystème FSF**

L'Ecosystème FSF comporte les composantes suivantes :

- **L'incubateur 4.0** : C'est un organe chargé de réaliser les missions liées à l'incubation de projets de développement d'unités industrielles intelligentes pour des produits à haute valeur ajoutée, et compétitives ;
- **L'accélérateur des startups 4.0** : C'est un espace d'accueil des startups portant des projets de développement d'unités industrielles intelligentes pour des produits à haute valeur ajoutée, et compétitives ;
- **Les services d'ingénierie pour l'industrie 4.0** : Dix sociétés d'ingénierie seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services d'ingénierie de l'écosystème FSF. Elles seront sélectionnées sur la base des uses cases transversaux : maintenance prédictive, gestion optimale de l'énergie, supply chain, IoT et capteurs, connectivité et cloud, réalité virtuelle et augmentée, l'automatisation (robotique & cobotique), procédés de fabrication mécanique et procédés de transformation chimique et (ou) biologique, Data Analytics et IA.

- **Les entités de R&D** : Cinq entités de R&D seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services R&D de l'écosystème FSF. Par entité de R&D il faut entendre : une société de R&D, une structure de R&D d'une université dédiée à l'industrie 4.0 dans le secteur concerné, un centre de R&D ne relevant pas d'université. L'entité pouvant être du Maroc ou de l'étranger. Une seule entité sera sélectionnée par secteur industriel parmi ceux couverts par l'écosystème FSF : les industries agroalimentaire, chimique et para chimique et biomédicale et pharmaceutique ; les industries métallique, métallurgique et électromécanique ; l'industrie des énergies renouvelables ; l'industrie du digital et de l'intelligence artificielle ; et l'industrie du textile et du cuir. Chaque entité de R&D développera des solutions innovantes pour l'intégration verticale et horizontale du secteur industriel concerné. Elle développera une approche d'optimisation globale d'entreprises industrielles du secteur ainsi que des jumeaux numériques de tous les maillons de la chaîne de valeur et de leurs composantes. A travers sa maîtrise de la chaîne de valeurs, elle identifiera les principaux uses cases pouvant contribuer à cette optimisation globale. Elle développera une architecture globale pouvant permettre l'optimisation et définira les spécifications des uses cases compatibles avec cette architecture et devant être utilisées par les sociétés d'ingénierie pour le développement de ces uses cases.
- **Le Centre de prototypage rapide (Fabrication additive)** : comprenant des machines de fabrication additive en matériaux métalliques, plastiques, céramiques et en béton. Ce centre, propriété de l'UEMF, réalisera des prestations de prototypage aux porteurs de projets de l'Incubateur, aux Startups de l'Accélérateur, aux sociétés d'ingénierie et aux Laboratoires R&D de FSF et aux entreprises ;
- **Le Business Center 4.0** : Ce sont des espaces de domiciliation **d'entreprises** souhaitant investir au Maroc dans le domaine de l'industrie 4.0 ;
- **L'Usine modèle pilote 4.0** : Cette usine-école, portée par l'Agence de Développement du Digital en partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'UEMF et le Consortium FSF, a pour mission principale la formation aux technologies et concepts de l'industrie 4.0 et la contribution à l'accompagnement des bénéficiaires de FSF au choix et l'implémentation des technologies pour des usines intelligentes ;
- **Les espaces dédiés à la mise en place d'unités industrielles 4.0 innovantes à l'échelle de démonstration développées par les startups.**

### 2.3. Gouvernance de L'Ecosystème « FSF »

L'Ecosystème « FSF » est doté de trois organes de gouvernance et de gestion dont les missions sont ci-après.

**« FSF Foundation »** : organe principal de gouvernance, cette association a pour mission de veiller sur la bonne marche de la zone, la promotion de l'industrie 4.0 et le développement de la zone, l'accompagnement des porteurs de projets et des startups pour la recherche de financement, et la supervision globale de leur accompagnement par Fez Smart Factory. En plus des membres du consortium FSF, font partie de ses membres, tout organisme, institution voulant contribuer au développement de l'Ecosystème FSF et de l'industrie 4.0 au Maroc.

« **FSF Association** » : Elle regroupe tous les bénéficiaires de la zone FSF et a pour objet et pour mission de développer un espace propice au travail et à la coopération entre ses membres dans le cadre des activités de cette **zone**.

« **FSF INDUSTRY** » :

« FSF INDUSTRY » est une entité filiale de l'Université EuroMed de Fès. Elle est chargée des activités d'exploitation et de la gestion du patrimoine de la zone « Fez Smart Factory » (FSF). A cet effet, elle a pour missions :

- De gérer les activités de développement de l'industrie 4.0 dans la zone FSF.
- De gérer directement ou de déléguer la gestion des services généraux de cette zone à une société de gestion. La gestion des services généraux communs à tous les bénéficiaires de la zone FSF, comprend la gestion du patrimoine, des services sociaux (restaurant, crèche , services médicaux et transport de personnels, guichet unique) ; des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications; du réseau des eaux pluviales, de l'unité de dégrillage et de déshuilage des eaux résiduelles et des réseaux des eaux usées et d'assainissement; des services de propreté et de maintenance des espaces, de la sécurité et du gardiennage, des aires de stationnement et de la voirie , des achats et de la comptabilité.
- D'organiser des campagnes de sensibilisation au concept de l'industrie 4.0 au profit des industriels aux niveaux régional et national, ainsi que des campagnes de promotion de FSF au niveau international.
- D'identifier les besoins en transformation des industries existantes. Elle établit et réalise en conséquence les programmes d'accompagnement correspondants impliquant les sociétés d'ingénierie, de R&D et les startups domiciliées à FSF, ainsi que l'usine modèle pilote, auxquelles elle fournit des services en matière de veille technologique, d'intelligence économique et de propriété intellectuelle.
- D'organiser les concours ou appels à manifestation d'intérêt pour l'admission dans l'Accélérateur de startups, les Services Ingénieries et les laboratoires de R&D de la FSF et d'établir les contrats de domiciliation des entités sélectionnées.
- D'assurer en mettant à profit les composantes de l'écosystème FSF, l'accompagnement des start-ups domiciliées.
- D'organiser des campagnes de sensibilisation pour détecter des projets innovants pour incubation au sein de l'Incubateur de FSF.
- Pour les porteurs de projets dans le domaine de l'industrie 4.0 :
  - De lancer des concours de pré-incubation
  - D'organiser des formations au profit des porteurs de projets sélectionnés
  - De les accompagner à l'issue de la formation de pré-incubation pour constituer des dossiers de recherche de financement d'incubation auprès des bailleurs de fonds appropriés
  - D'établir les conventions d'incubation pour les porteurs de projets ayant réussi à obtenir un financement pour leur incubation dans l'Incubateur de la FSF.
  - D'organiser les activités d'accompagnement des porteurs de projets admis dans l'Incubateur à travers son réseau d'experts qu'elle gère.

- D'organiser la veille technologique et la veille économique pour identifier des investisseurs étrangers de l'espace Euromed et subsaharien susceptibles d'être intéressés par une implantation d'une activité industrielle 4.0 au Maroc.
- De réaliser des campagnes de marketing ciblant les investisseurs.
- D'établir les conventions de domiciliation au Business Center de FSF pour les investisseurs intéressés.
- De gérer les prestations de prototypage rapide réalisées au centre de prototypage rapide mutualisées entre FSF et l'UEMF et placées dans les locaux de cette dernière.
- De gérer la communication pour toutes les composantes de FSF.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la structure de gestion, son extension ou son développement.

Les missions liées aux porteurs de projets et aux startups sont réalisées dans le cadre d'une convention avec « FSF FOUNDATION », chargée de la supervision générale de l'accompagnement de ces deux segments de clients de la zone FSF.

### **3. Concours d'admission des sociétés d'ingénierie dans l'Ecosystème FSF**

**Ce concours est ouvert à toute société d'ingénierie spécialisée dans l'un des use-cases de l'industrie 4.0, marocaine ou étrangère, éligible visant à accompagner les porteurs de projets, les startups, les entreprises du Business Center et les industriels à la réalisation de leurs projets de développements de nouvelles unités industrielles innovantes pour de(s) produit(s) à haute valeur ajoutée et compétitives, utilisant des concepts et technologies de l'industrie 4.0, ou la transformation en usines intelligentes d'unités industrielles existantes. En cas de son admission, la société d'ingénierie sera domiciliée dans les espaces de l'Ecosystème FSF dédiés à cet effet.**

#### **3.1. Objectifs et cadrage du concours**

L'Ecosystème Fez Smart accompagne des porteurs de projets, des startups, des investisseurs et des unités industrielles existantes, à développer de nouvelles unités industrielles innovantes à haute valeur ajoutée et compétitives ou améliorer les performances des unités industrielles existantes, en utilisant les concepts de l'industrie 4.0 notamment. Des sociétés d'ingénierie et des entités de R&D ainsi que l'usine modèle pilote de l'écosystème réalisent des prestations technologiques et de formation utiles audit accompagnement coordonné par FSF-INDUSTRY et supervisé, globalement, par FSF FOUNDATION dans le cas des porteurs de projets et les startups.

**Dix sociétés d'ingénierie seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services d'ingénierie de l'écosystème FSF. Elles seront sélectionnées sur la base des types de use-cases transversaux qui constituent les services suivants : maintenance prédictive ; gestion optimale de l'énergie ; supply chain ; IoT et capteurs ; connectivité et cloud ; réalité virtuelle et augmentée ; l'automatisation (robotique & cobotique) ; procédés de fabrication mécanique ; procédés de transformation chimique et (ou) biologique ; Data Analytics et IA. Une seule société d'ingénierie sera sélectionnée pour chacun desdits types des use-cases.**

### **3.2. Les services d'ingénierie pour l'industrie 4.0 :**

La tutelle de ces services relève de l'entité FSF-INDUSTRY. Elle organise des appels à manifestation pour sélectionner les sociétés d'ingénierie pouvant être domiciliées dans FSF. Elle établit des contrats de domiciliation des sociétés d'ingénierie sélectionnées définissant les services de domiciliation et leurs tarifs. Elle fournit aux sociétés d'ingénierie domiciliées des services en matière de veille technologique, d'intelligence économique, de propriété intellectuelle et de prototypage rapide. Elle gère les prestations réalisées par les sociétés d'ingénierie domiciliées à FSF, dans le cadre de la transformation d'unités industrielles existantes, ou au profit des startups domiciliées à FSF. Elle fait profiter les sociétés d'ingénierie des besoins en transformation des industries existantes identifiés avec un soutien de la CGEM. Elle assure aux sociétés d'ingénierie domiciliées les services généraux communs à tous les bénéficiaires de FSF. La capacité d'accueil des Services d'ingénierie 4.0 de FSF est de 10 entités spécialisée chacune dans l'un des dix types d'use-cases précités.

### **3.3. Etapes du concours**

Les sociétés d'ingénierie seront domiciliées à l'écosystème FSF, à travers FSF-INDUSTRY, pour réaliser les prestations en relation avec les services des use-cases de l'industrie 4.0 répondant aux besoins des bénéficiaires de l'écosystème Fez Smart Factory.

La sélection des sociétés d'ingénierie se déroulera en deux étapes dont la première permettra de s'assurer de l'éligibilité du dossier du candidat à être évalué par le comité de sélection. Ainsi, le concours se déroule en deux étapes : étape de vérification de l'éligibilité et étape d'admission.

#### **a) Etape d'éligibilité**

Cette étape permettra de s'assurer de l'éligibilité du dossier du candidat à être évalué par le comité d'évaluation. Cette étape est basée sur les critères suivants qui doivent être satisfaits simultanément :

- Le service d'ingénierie objet de la soumission doit faire partie des services d'ingénierie couverts par FSF : maintenance prédictive ; gestion optimale de l'énergie ; supply chain ; IoT et capteurs ; connectivité et cloud ; réalité virtuelle et augmentée ; automatisation (robotique & cobotique) ; procédés de fabrication mécanique ; procédés de transformation chimique et (ou) biologique ; Data Analytics et IA.
- Les activités de service d'ingénierie doivent viser des cas d'usage d'industrie 4.0 liés aux secteurs industriels couverts par FSF : l'agroalimentaire, les industries métallique, métallurgique et électromécanique, les énergies renouvelables, le digital et l'intelligence artificielle, l'industrie du textile et du cuir, l'industrie biomédicale et pharmaceutique, et l'industrie chimique et para chimique.

Ne sont pas admises à participer au concours :

- les sociétés d'ingénierie en liquidation judiciaire ;
- les sociétés d'ingénierie en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- les sociétés d'ingénierie ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée ;
- les sociétés d'ingénierie en situation de conflit d'intérêt.

#### **b) Etape d'admission**

Les candidats ayant franchi l'étape d'éligibilité passeront un entretien avec la commission d'évaluation selon la grille d'évaluation ci-après.

Critère	Note/100
Nombre de prestations de service réalisées en relation avec le type des use-cases objet de la soumission	15
Montant financier cumulé des prestations déjà réalisées en relation avec le service objet de la soumission	05
Moyens humains	25
Moyens techniques	10
Accréditation(s), agrément(s), certification(s), labellisation(s)	10
Stratégie commerciale	05
Note méthodologique	10
Chiffre d'affaire prévisionnel pour les prestations projetées dans le cadre de FSF	05
Durabilité et aspects GIS* de la société	15

\* Genre et Inclusion Sociale

La grille de notation ci-dessous sera utilisée pour évaluer les candidatures éligibles. L'évaluation sera basée sur le contenu du dossier de candidature et sur l'entretien. **Les candidats relatifs à un type des use-cases donné ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70 sur 100 seront classés selon leur note. Le premier classé sera proposé par le comité de sélection pour être domicilié dans les espaces de l'Ecosystème FSF dédiés aux sociétés d'ingénierie. Une liste d'attente sera établie pour le remplacement des désistements éventuels pour chacun des dix types des use-cases couverts par l'Ecosystème FSF.**

Critère d'évaluation	Barème de notation	Documents servant pour l'évaluation
<b>Nombre de prestations déjà réalisées (NT1) / Noté sur 15</b>		
<b>Nombre de prestations de service réalisées en relation avec le type de use-case objet de la soumission</b>	Supérieur à 15 : 15 pts	Descriptif des prestations réalisées en relation avec le type de use-cases objet de la soumission, plus attestations de réalisation
	Entre 7 et 15 : 10 pts	
	Entre 3 et 7 inclus : 05 pts	
	Inférieur à 3 : 0	
<b>Montant financier cumulé des prestations déjà réalisées (NT2) / Noté sur 05</b>		
<b>Montant financier cumulé des prestations déjà réalisées en relation avec le service objet de la soumission (en MMAD)</b>	Supérieur à 05 : 05 pts	Justificatifs financiers
	Entre 02 et 05 : 03 pts	
	Entre 01 et 02 inclus : 01 pts	
	Inférieur à 01 : 0 pts	
<b>Moyens humains (NT3) / Noté sur 25</b>		
<b>Expérience professionnelle des ressources humaines en relation avec le type des use-case objet de la candidature</b>	Très bonne : 25 pts	CV et justificatifs
	Bonne : 15 pts	
	Moyenne : 07 pts	
	Faible : 0 pts	
<b>Moyens techniques (NT4) / Noté sur 10</b>		

<b>Qualité des moyens techniques disponibles pour la réalisation des prestations</b>	Très bonne : 10 pts	Description des moyens techniques avec justificatifs
	Bonne : 07 pts	
	Moyenne : 03 pts	
	Faible : 0 pts	
<b>Accréditation(s), agrément(s), certification(s), labellisation(s) (NT5) / Noté sur 10</b>		
<b>Accréditation(s), agrément(s), certification(s), labellisation(s)</b>	Très bonne(s) : 10 pts	Justificatifs des accréditation(s), agrément(s), certification(s), labellisation(s)
	Bonne(s) : 07 pts	
	Moyenne(s) : 03 pts	
	Faible(s) : 0 pts	
<b>Stratégie commerciale (NT6) / Noté sur 05</b>		
<b>Stratégie commerciale</b>	Bonne : 5 pts	Document présentant la stratégie commerciale
	Moyenne : 2 pts	
	Non satisfaisante : 0 pts	
<b>Note méthodologique (NT7) / Noté sur 10</b>		
Note méthodologique présentant les modalités de réalisation des prestations pour les bénéficiaires de l'Ecosystème FSF	Très bonne(s) : 10 pts	Note méthodologique
	Bonne(s) : 07 pts	
	Moyenne(s) : 03 pts	
	Faible(s) : 0 pts	
<b>Durabilité et GIS du projet (NT8) / Noté sur 15</b>		
<b>Durabilité économique</b>	Forte : 7 pts	Document décrivant la durabilité économique basée sur le Business Plan (Taux de rentabilité Interne, et nombre de créations d'emplois sur cinq ans)
	Moyenne : 3 pts	
	Faible : 0 pts	
<b>Durabilité environnementale et sociale et GIS*</b>	Forte : 8 pts	Document décrivant la durabilité environnementale et sociale, vision GIS de la société d'ingénierie
	Moyenne : 4 pts	
	Faible : 0 pts	

\* Genre et Inclusion Sociale

### 3.4. Dossier de candidature

Les candidatures seront évaluées selon un processus en deux étapes, comme détaillé ci-dessous :

1. Évaluation initiale basée sur les informations fournies dans le formulaire de candidature des Concours de Fez Smart Factory via le lien suivant : [bit.ly/3Wnpfjl](https://bit.ly/3Wnpfjl)
2. Les candidatures présélectionnées seront contactées par l'équipe de Fez Smart Factory pour des évaluations supplémentaires basées sur les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. Les candidats peuvent également être tenus de soumettre des documents administratifs et techniques, mentionnés ci-dessous.

#### 3.4.1. Le dossier administratif

Le dossier administratif est constitué des pièces suivantes :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349 conformément au modèle ci-joint ([annexe I](#));
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la société d'ingénierie.

Ces pièces varient selon la forme juridique de l'entreprise:

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
  - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

### **3.4.2. Le dossier technique**

Ce dossier comporte les éléments suivants :

- 1) Présentation de la société d'ingénierie candidate (2 pages) : activités, moyens humains, moyens matériels, références ; chiffre d'affaire de la dernière année...
- 2) La note méthodologique décrivant :
  - Le service d'ingénierie (type de Use-cases parmi ceux couverts par FSF) pour les prestations : le descriptif doit présenter la méthodologie que la société d'ingénierie compte utiliser pour développer les use-cases de type choisi parmi les dix précédemment cités couverts par FSF et rappelés ci- après : maintenance prédictive ; gestion optimale de l'énergie ; supply chain ; IoT et capteurs ; connectivité et cloud ; réalité virtuelle et augmentée ; automatisation (robotique & cobotique) ; procédés de fabrication mécanique ; procédés de transformation chimique et (ou) biologique ; Data Analytics et IA. Les use-cases devant être développés doivent concerner les secteurs industriels couverts par l'Ecosystème FSF à savoir : les industries agroalimentaires, les industries métallique, métallurgique et électromécanique, les industries des énergies renouvelables, les industries du digital et de l'intelligence artificielle, les industries du cuir et du textile, les industries chimiques et para- chimiques, et les industries biomédicales et pharmaceutiques.
  - La démarche adoptée pour identifier les besoins des bénéficiaires de l'Ecosystème FSF en relation avec le type des use-cases concerné ;
  - Le mode de collaboration à développer avec les entités de R&D de l'Ecosystème FSF pour formuler les besoins de chaque bénéficiaire de l'Ecosystème FSF en uses-cases de la chaîne de valeurs du secteur industriel correspondant ;
  - Les techniques qui seront utilisées pour développer les use-cases et le rôle des jumeaux numériques pour ce faire notamment en relation avec le monitoring et l'optimisation des performances ;
  - La méthode d'accompagnement des bénéficiaires de l'Ecosystème FSF pour l'exploitation et la mise en œuvre des use-cases développés, en présentant les rôles que doivent jouer pour ce faire les entités de R&D et l'Usine modèle pilote de l'Ecosystème FSF ;
  - Les modalités de gestion des prestations prévues et les compétences des ressources humaines correspondantes ;
  - L'estimation des coûts unitaires des tâches de prestations de développement des use-cas pour le compte de bénéficiaires de l'Ecosystème FSF et les modalités d'accompagnement éventuel de financement desdites prestations.
- 3) Descriptif des prestations réalisées en relation avec le type des use-cases objet de la soumission, plus attestations de réalisation indiquant les coûts des prestations.

- 4) Descriptif des accréditation(s), agrément(s), certification(s), labellisation(s), avec présentation des justificatifs.
- 5) Le Business Plan de la société d'ingénierie pour ses activités menées durant les cinq premières années de domiciliation au sein de l'Ecosystème FSF, incluant :
  - a. Une présentation des membres de l'équipe objet de la domiciliation dans l'Ecosystème FSF : CV (selon le modèle de l'annexe 2) et diplôme(s) pour chaque membre de l'équipe du projet.
  - b. Un descriptif des moyens techniques avec justificatifs.
  - c. Un chapitre décrivant la durabilité économique (Taux de rentabilité interne, nombre d'emplois directs et indirects...) basée sur le Business Plan.
  - d. Un chapitre décrivant la durabilité environnementale et sociale et la vision Genre et Inclusion Sociale (GIS) des activités de la société d'ingénierie menées au sein de l'Ecosystème FSF.

### **3.5. Contrat de domiciliation des sociétés d'ingénierie**

Les sociétés d'ingénierie sélectionnées pour la domiciliation au sein de l'Ecosystème FSF signeront un contrat de domiciliation avec « FSF INDUSTRY » définissant les engagements de chaque partie durant la période de domiciliation de trois ans renouvelable.

La domiciliation permet aux sociétés d'ingénierie de bénéficier des avantages suivants :

- Un bureau de 20 m<sup>2</sup> équipé en mobilier de bureau ;
- Cinq postes de travail dans un plateau de bureaux ;
- Utilisation, moyennant réservation, d'une salle de réunion, d'une salle de conférences d'une capacité de 250 personnes et d'un hall d'exposition pour 300 personnes ;
- Services de guichet unique ;
- Services sociaux : restauration et cafétéria ; services médical, d'hygiène et de sécurité ; services de crèche ;
- Services d'aide à la gestion des prestations réalisées dans le cadre de la transformation d'unités industrielles existantes, ou au profit d'entreprises du Business Center, des startups et des porteurs de projets domiciliées à FSF ;
- Aide à l'identification des besoins en transformation des industries existantes avec un soutien de la CGEM ;
- Services d'accompagnement en matière de propriété industrielle et de développement industriel ;
- Aide à la mise en contact avec des experts, des bailleurs de fonds, des investisseurs, des industriels...
- Services du centre de prototypage rapide mutualisé avec l'UEMF, moyennant facturation à des tarifs préférentiels ;
- Services de l'Usine modèle pilote 4.0, moyennant facturation à des tarifs préférentiels ;
- Facilitation d'accès à d'autres services technologiques ou autres moyennant facturation, pouvant être réalisés par les différentes composantes de l'UEMF

**Ces avantages composant l'offre de domiciliation, sont payés par chaque société d'ingénierie à hauteur de 60 000,00 MAD (soixante mille dirhams) par an. Ce montant n'inclut pas les coûts des prestations réalisées par des prestataires externes à FSF-INDUSTRY, qui doivent être prises en charge par la société d'ingénierie concernée. Le coût de la domiciliation est révisable à chaque renouvellement éventuel du contrat de**

**domiciliation.**

### **3.6. Echancier du concours**

<b>Tâche</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<b>Évaluation de l'éligibilité</b>	Date de réception de l'application	Deux semaines plus tard
<b>Evaluation de l'admissibilité</b>	Date d'annonce de l'éligibilité	Deux semaines plus tard
<b>Signature des contrats de domiciliation</b>	Date d'annonce de l'admissibilité	Deux semaines plus tard

### **3.7. Soumission du dossier de candidature**

Les candidats doivent envoyer tous les documents administratifs et techniques demandés ci-dessus à l'adresse email suivante : [t.bounahmidi@ueuromed.org](mailto:t.bounahmidi@ueuromed.org)

### **3.8. Exigences pour la phase de contractualisation avec la Fez Smart Factory**

#### **3.8.1 Exigences spécifiques pour les entreprises étrangères**

Avant de signer le contrat avec Fez Smart Factory, les entreprises étrangères n'ayant pas de présence légale au Maroc doivent créer une entité juridique locale. Fez Smart Factory fournira un soutien pour aider les entreprises à établir leur entité juridique au Maroc.

#### **3.8.2 Exigences légales, techniques et financières**

L'entreprise doit répondre aux exigences suivantes, qui seront examinées sur la base de la présentation d'un dossier administratif, dont le contenu est spécifié dans la section 3.8.3 ci-dessous :

- Justifier des capacités légales, techniques et financières requises ;
- Être en situation fiscale régulière, en ayant souscrit ses déclarations et payé les sommes finales dûment dues ou, en l'absence de paiement, avoir fourni des garanties jugées suffisantes par le comptable responsable du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- Être affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime spécial de sécurité sociale, et soumettre régulièrement ses déclarations de salaires et être en situation régulière avec ces organismes.

#### **3.8.3 Documents requis**

Une fois l'application approuvée, les documents suivants seront requis, avant la phase de contractualisation :

- Un certificat (ou sa copie certifiée conforme à l'original) délivré il y a moins d'un an par l'autorité fiscale confirmant la situation fiscale régulière. Ce certificat doit mentionner l'activité pour laquelle le concurrent est imposé ;
- Un certificat (ou sa copie certifiée conforme à l'original) délivré il y a moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, vérifiant la bonne situation auprès de l'organisation.
- Un certificat d'inscription (ou sa copie certifiée conforme à l'original) au registre de commerce.

## ANNEXE I

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Concours d'admission des sociétés d'ingénierie dans l'Ecosystème Fez Smart Factory  
« POUR l'admission dans l'Ecosystème de Fez Smart Factory »

Je soussigné, ..... (nom, prénom et qualité au sein de la société d'ingénierie)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

adresse électronique.....

agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société d'ingénierie) au capital de.....

adresse du siège social de la société d'ingénierie.....

adresse du domicile élu .....

affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

inscrite au registre du commerce ..... (localité) sous le n°..... (1) n° de patente .....(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ; - **Déclare sur l'honneur :**

- 1) m'engager à couvrir par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle au sein de l'Ecosystème Fez Smart Factory ;
- 2) Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 3) atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt par rapport à l'Ecosystème Fez Smart Factory ;
- 4) je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
- 5) je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 du décret n°2-12-349 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ....., le .....

**Signature et cachet de la société d'ingénierie**

(1) pour les sociétés d'ingénierie non installées au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

## ANNEXE II

### **MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV)** **DE MEMBRE DE L'EQUIPE DU PROJET**

Poste :

Nom de la société d'ingénierie :

Nom de l'employé :

Profession :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par la société d'ingénierie :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

#### **Principales qualifications**

(En une demi-page, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui-elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu)

#### **Formation**

(En un quart de page, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus)

#### **Expérience professionnelle**

(Dresser la liste des missions exercées par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par sa position actuelle. Pour chaque intervention, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieux de travail.

#### **Langues**

(Indiquer, pour chacun, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/bon/excellent, en ce qui concerne le niveau de maîtrise de la langue : lue/écrite/parlée)

#### **Lien juridique avec la société d'ingénierie**